

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge et d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (83) 12

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1, 2 et 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 8 mars 1983 de la démission, avec effet au 23 mai 1983 de Monsieur A. Meeus en tant que juge à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition des Ministres de la Justice de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur R. SOETAERT, conseiller à la Cour de Cassation de Belgique, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé juge à cette dernière Cour.

Article 2

Monsieur E. BOON, conseiller à la Cour de Cassation de Belgique, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur le 23 mai 1983.

FAIT à Bruxelles, le 24.5.1983.

Le Président du Comité de Ministres,

L. TINDEMANS